

Fondée en 1966 sous l'impulsion de la CGC-CFE, l'Association Pour l'Emploi des Cadres, forte de son **modèle paritaire**, et devenue l'acteur de référence du marché de l'emploi des cadres et assimilés-cadres, doit faire face à de nouveaux défis.



Jeunes
diplômés
> bac+3



Salariés
cadres ou
assimilés



Entreprises
privées

QUI PEUT BÉNÉFICIER DES SERVICES DE L'APEC ?

- ⇒ Salariés cadres ou assimilés cadres (à partir du coefficient 335) en activité ou en recherche d'emploi
- ⇒ Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (bac + 3)
- ⇒ Les entreprises du secteur privé

COMBIEN COÛTE CE SERVICE ?

Rien, c'est un site gratuit et tout son contenu aussi à partir du moment où les personnes sont inscrites. L'APEC se finance par les cotisations des cadres et des entreprises.



QUELLES SONT LES MISSIONS DE L'APEC ?

L'APEC accompagne et soutient un public aux problématiques variées : **insertion professionnelle, souhait de dynamisme ou évolution professionnelle, désir de devenir entrepreneur.**

Encadrée par des spécialistes en développement professionnel, l'APEC propose de nombreux services :

- **optimisation des CV et dynamiser sa lettre de motivation, simulations d'entretiens**
- **bilan de compétences** (trouver sa voie), **conseil en évolution professionnelle (CEP)**
- **développer son réseau** (organisation des rencontres, salons et événements),
- **mieux comprendre le marché** (analyses des secteurs en croissance et développement, recensement de domaines en recrutement...)

Le site internet de l'APEC est une plateforme Jobboard permettant d'une part la diffusion et la visibilité d'offres d'emploi, et d'autre part la visibilité de CV (CVthèque) et lettres de motivation de candidats potentiels.

L'APEC **accompagne aussi les entreprises dans leur recherche de candidats** (rédaction et diffusion des offres - sourcing et présélection des candidats ...)

LA CFE-CGC, L'APEC ET LES VERTUS DU PARITARISME

Le nouveau conseil d'administration, qui s'est réuni en décembre 2021, vient d'élire Marie-Laure Collet (Medef) à la présidence de l'APEC. Elle est nommée pour deux ans et succède à Christine Lè (CFE-CGC) dans le cadre de l'alternance patronat-syndicats en vigueur au sein de l'organisation paritaire.

Christine Lè (CFE-CGC) a été élue vice-présidente, et succède à Laurent Da Silva (Medef).



Informations complémentaires sur le site de l'[APEC](#)